

INFORMATIONS FINANCIERES - BTS CLASSIQUE

[ANNEXE 1]

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES

✓ Si vous ne pouvez justifier d'une bourse d'état : le coût de la scolarité de votre enfant correspond à la catégorie 6 du tableau ci-dessous.

CATEGORIE	6
Contribution annuelle	2 268 €
2021- 2022	
Arrhes	490€
(déduites de la facture annuelle)	430€

✓ Si vous pouvez justifier d'une bourse d'état, le coût de scolarité est précisé ci-dessous :

CATEGORIE	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	inférieur à 3 125 €	3 125 € à 4 650 €	4 651 € à 7 050 €	7 051€ à 9 390€	9 391 € à 10 140€	Supérieur à 10 141 €
Contribution annuelle 2021- 2022	410 €	693€	798 €	1 040€	1 292 €	2 268 €
Arrhes (déduites de la facture annuelle)	140 €	250 €	300 €	360€	370 €	490€

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL – ETUDIANTS BOURSIERS

Calculez le revenu annuel de l'année 2019 :

Revenu annuel imposable avant abattement (correspondant à la ligne «salaires et assimilé» de vos déclarations : d'impôt, BIC, BNC) auquel il faut ajouter les allocations diverses¹ et autres avantages en nature estimés à leur valeur réelle ainsi que les autres revenus : fonciers, pensions alimentaires, titres etc....

Calculez votre coefficient de charge :

coefficient de base : 2 points

- + 1 point pour chaque enfant à charge
- + 1 point par personne à charge en plus des enfants
- + 1 point supplémentaire pour une personne handicapée
- + ½ point pour tout enfant scolarisé dans le supérieur

(joindre un certificat de scolarité)

Divisez votre revenu par le coefficent obtenu et reportez-vous au tableau ci-dessus pour définir le montant de votre contribution annuelle.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au service comptabilité au 01.39.24.12.85. Joindre au dossier la copie de l'avis d'imposition 2020 accompagnée des documents vous ayant permis de calculer votre quotient familial.

¹ Allocations familiales exclues

A cette contribution s'ajoutent, pour l'année :

- ✓ 62 € de cotisations diverses qui sont intégralement reversées aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels nous sommes affiliés.
- ✓ L'Adhésion APEL (Association de Parents d'Elèves): les sommes perçues par Notre-Dame du Grandchamp au titre de l'APEL leur sont intégralement reversées. Elles figureront sur votre facture annuelle, sauf demande écrite de votre part.

ASSURANCE

Afin d'éviter tout problème lors des déplacements scolaires et extra-scolaires, Notre-Dame du Grandchamp a souscrit, pour chaque élève, une assurance responsabilité civile. Nous conseillons vivement aux familles qui ne l'auraient pas fait de souscrire une assurance "Individuelle Accident" auprès de la compagnie ou mutuelle de leur choix.

CONTRIBUTIONS OPTIONNELLES

Les options proposées par Notre-Dame du Grandchamp donnent lieu à des conditions financières particulières indiquées sur l'engagement financier.

POUR LES BTS MCO (2ème année) : MODU	JLE AST (Admissi	on sur titre –	uniquement su	r admission)					
CATEGORIE	1	2	3	4	5	6			
Module AST	930€	960€	1 000 €	1 050€	1 100€	1 280€			
POUR LES BTS CG (2ème année) : MODULE CG EXPERT (Préparation au DCG – uniquement sur admission)									
CATEGORIE	1	2	3	4	5	6			
Module CG Expert	280€	280€	280 €	280€	290€	300 €			
Arrhes	200€	200 €	200 €	200€	200 €	200 €			

<u>PETIT DEJEUNER et DEJEUNER :</u> Coûts des services de restauration proposés au sein de l'établissement (prestataires extérieurs). Consultez la page « Restauration » de notre site pour plus de détails.

FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

Fin octobre 2021, vous recevrez une **facture annuelle** sur Ecole Directe accessible avec les codes parents qui vous seront adressés à la rentrée. Son règlement peut s'effectuer :

- soit par prélèvement mensuel du 15 oct. 2021 au 15 juin 2022 (9 mois)
- soit par prélèvement trimestriel le 15 oct. 2021, le 15 janv. & le 15 avril 2022
- soit par 1 chèque reçu au + tard le 15 octobre 2021 à l'ordre d'OGEC Notre-Dame du Grandchamp
- soit par virement au plus tard le 15 octobre 2021

BENEFICIAIRE : Notre-Dame du Grandchamp IBAN : FR76 3006 6104 3100 0107 1890 122

BIC : CMCIFRPP

Domiciliation : CIC rive droite

EVOLUTION DE LA SITUATION FAMILIALE

Personne n'étant à l'abri d'une brusque dégradation de sa situation, en cas de lourd changement de la situation familiale, prenez contact avec le service Comptabilité en donnant toutes les pièces justificatives (l'ensemble de ces documents restant confidentiels).